



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Service de Statistique Agricole  
47, Rue de la Cathédrale  
86020 POITIERS  
Téléphone : 49.60.33.41

# AGRESTE

LA STATISTIQUE AGRICOLE

## ENQUETE SUR LES SALAIRES DANS L'AGRICULTURE

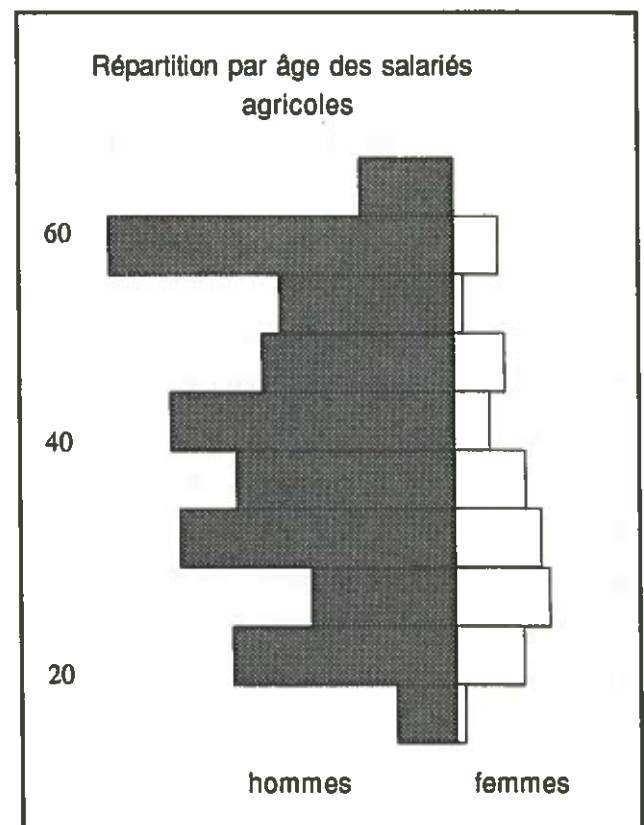
*L'enquête sur les salaires des employés agricoles permanents a eu lieu en décembre 1991 et a porté sur les salaires du mois d'octobre. Quarante dix exploitations présentes au recensement général de l'agriculture ont été enquêtées. Sur ces 90 exploitations, 2 ont disparu, et 21 n'ont plus de salarié. Les 67 restantes emploient 400 salariés, et leurs réponses ont permis de dégager un certain nombre de résultats pour le département de la Vienne qui sont présentés ci-après.*

### L'âge:

A la fin de l'année 1991, on peut estimer à 1100 le nombre de salariés agricoles permanents (1390 au recensement de 1988). Les salariés agricoles sont essentiellement des hommes (80%), les femmes étant employées surtout dans les champignonnières du nord du département. Elles sont plus jeunes que les hommes, leur âge moyen est de 35 ans contre 41 ans.

### La catégorie professionnelle:

Plus de la moitié des salariés sont des ouvriers non qualifiés, et ce pourcentage est plus important chez les hommes que chez les femmes. Par contre, les cadres de l'agriculture sont essentiellement des hommes.



### Répartition des salariés agricoles par catégories professionnelles

Cadres	25
Ouvriers qualifiés	410
dont agriculture générale et activités mixtes	80
élevage exclusivement	90
cultures spécialisées exclusivement	160
conduite et entretien de véhicules	80
Ouvriers non qualifiés	635
dont agriculture générale et activités mixtes	480
cultures spécialisées exclusivement	150
Apprentis et stagiaires	30
Autres	30
Total	1130

### La formation:

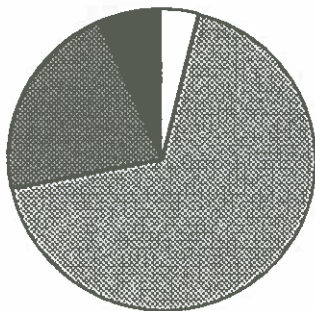
30% de la population étudiée a un niveau de formation scolaire supérieure au primaire, et plus de la moitié n'a aucune formation agricole. Ce manque de formation agricole n'est pas compensé par la suite, puisque seuls 10% des salariés ont suivi un stage de formation continue.

## DONNEES

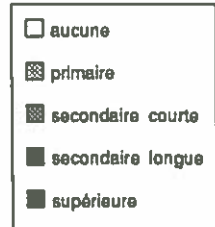
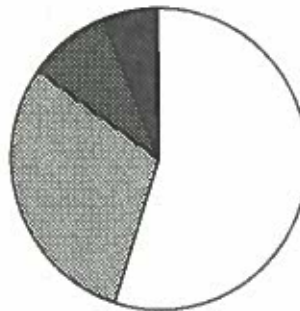
ministère de l'agriculture et de la forêt

## Formation scolaire

Générale



Agricole



### Les salaires:

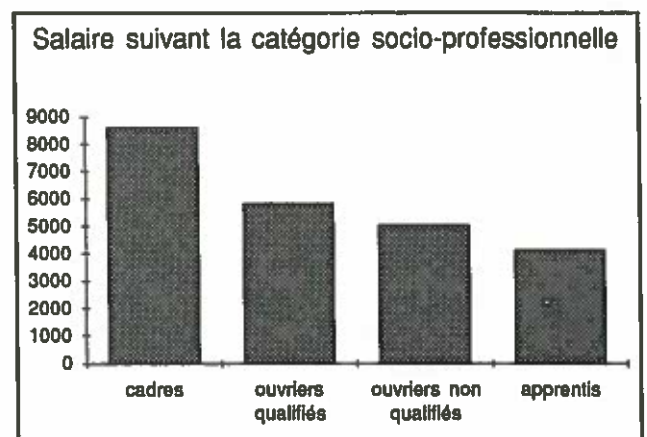
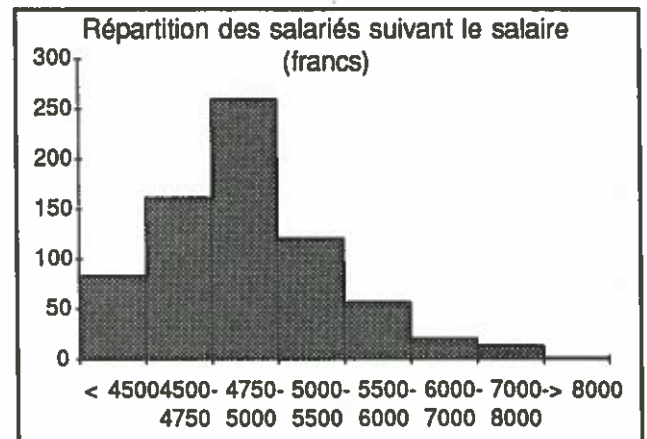
Si on estime les salaires sur une base de 169 heures, le salaire net moyen des salariés agricoles s'élève à 5350 F.

Il est très légèrement supérieur chez les hommes, cela s'expliquant sans doute par le fait que les cadres sont des hommes.

Seulement 15% des salariés agricoles bénéficient d'avantages en nature (nourri ou logé), ce qui représente 600 F net par mois pour ces derniers.

Les primes ne sont également perçues que par 15% des salariés pour une moyenne de 400 F par mois.

Si on considère un salaire net moyen mensuel pour l'ensemble des salariés incluant les avantages en nature et les primes, le montant de celui-ci s'élève à 5500 F.



**CONTACTEZ** le service statistique  
de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
Tél. 49 60 33 41

*Pour en savoir plus*